

Sebourg, le 08 août 2024

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la demande effectuée par M. Grégory Floquet de GF AMENAGEUR D'ESPACES d'Artres, concernant le stationnement d'une benne à gravats et matériaux sur le trottoir dans la rue de Roisin, du 12 août au 13 septembre 2024 inclus,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux et pour éviter tout accident, à cet endroit,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit du 12 août au 13 septembre 2024 inclus, dans la rue de Roisin.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur Grégory Floquet de GF AMENAGEUR D'ESPACES de Artres.

Publié sur le site Internet
le 09.08.2024



L'Adjoint délégué,
Didier LENNE